

**Marc ALIBERT**

Experts-Comptables D.P.L.E.  
Commissaires aux Comptes

**Victor-Emanuel BARRY**

Experts-Comptables D.P.L.E.  
Commissaires aux Comptes

**Ghyslaine DESCHAUMES**

Expert - Comptable D.P.L.E.  
Commissaire aux Comptes

[www.serec-experts.fr](http://www.serec-experts.fr)



**Association Départementale d'Information  
sur le Logement du Puy de Dôme**

**« ADIL 63 »**

**Maison de l'Habitat – 129, av. de la République  
63100 CLERMONT FERRAND**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**De l'exercice clos le 31 décembre 2020**

# **RAPPORT SPECIAL**

du Commissaire aux Comptes  
sur les conventions réglementées

# ADIL 63

Siège social : 129 Avenue de la République  
63100 CLERMONT-FERRAND

---

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

### REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

[Par ailleurs, en application de l'article ... des statuts, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.]

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

---

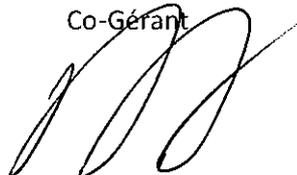
##### Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07 Mai 2021

Le Commissaire aux Comptes  
**SARL SEREC**

**Marc ALIBERT**  
Commissaire aux comptes associé  
Co-Gérant



# **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

du Commissaire aux Comptes

# **ADIL 63**

Association loi 1901  
Siège social : 129 Avenue de la République  
63100 CLERMONT-FERRAND

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2020

Aux membres,

### **I. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADIL 63 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ADIL 63 à la fin de cet exercice.

### **II. Fondement de l'opinion**

#### **a) Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **b) Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **III. Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'ADIL 63 à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce précise que notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

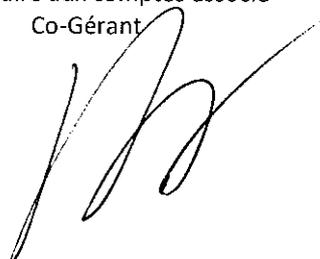
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la ADIL 63 à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07 Mai 2021

Le Commissaire aux comptes  
**SEREC**, représenté par

**Marc ALIBERT**

Commissaire aux comptes associé  
Co-Gérant



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	9 600	6 150	3 450	5 231
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	16 344	16 344		
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	3 100	3 100		
	Autres immobilisations corporelles	89 378	78 542	10 836	8 556
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières				1 000	
<b>Total I</b>	<b>118 422</b>	<b>104 136</b>	<b>14 286</b>	<b>14 787</b>	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison <b>Total II</b>				
	<b>Stocks et en cours</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	<b>Créances (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés	17 675		17 675	
	Autres créances	72 789		72 789	146 436
Valeurs mobilières de placement	366 265		366 265	260 747	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	278 751		278 751	173 713	
Charges constatées d'avance (3)	11 073		11 073	19 457	
<b>Total III</b>	<b>746 554</b>		<b>746 554</b>	<b>600 353</b>	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>864 976</b>	<b>104 136</b>	<b>760 841</b>	<b>615 140</b>	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**SEREC**  
Société de Commissaire aux Comptes  
3 rue Patrick Depailler  
Parc Technologique de LA PARDIEU  
63000 CLERMONT FERRAND  
N° SIRET : 316 420 322 00026

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	129 935	129 935
	Report à nouveau	198 583	130 856
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)</b>	86 783	67 727
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
<b>Total I</b>	415 302	328 519	
	<b>Comptes de liaison</b>		
	<b>Total II</b>		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	31 652	36 865
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	7 848	7 848
	Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>Total III</b>	39 500	44 713	
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		2 633
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 909	14 400
	Dettes fiscales et sociales	218 934	204 426
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes			
Instrument de trésorerie			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	43 196	20 448
	<b>Total IV</b>	306 039	241 908
	Ecarts de conversion passifs (V)		
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	760 841	615 140

SEREC

Société de Commissaire aux Comptes

3 rue Patrick Depailler

Parc Technologique de LA PARDIEU

63000 CLERMONT FERRAND

N° SIRET : 316 420 322 00026

(1) Plus d'un an

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

262 843

221 460

2 633

## COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	936 716		880 807		55 909	6.35
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	75 739		39 991		35 748	89.39
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	175				175	
<b>TOTAL I</b>	<b>1 012 630</b>		<b>920 798</b>		<b>91 832</b>	<b>9.97</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	191		128		63	49.27
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	121 245		126 294		5 049-	4.00-
Impôts, taxes et versements assimilés	35 338		32 150		3 188	9.92
Salaires et traitements	568 593		480 060		88 533	18.44
Charges sociales	199 846		229 037		29 191-	12.74-
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 261		5 529		732	13.24
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	592		267		325	121.47
<b>TOTAL II</b>	<b>932 066</b>		<b>873 465</b>		<b>58 601</b>	<b>6.71</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>80 564</b>		<b>47 333</b>		<b>33 231</b>	<b>70.21</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

imp/id

**SEREC**  
**Société de Commissaire aux Comptes**  
3 rue Patrick Depailler  
Parc Technologique de LA PARDIEU  
63000 CLERMONT FERRAND  
N° SIRET : 316 420 322 00026

## COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	1 066		1 621		554-	34. 21-
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL V</b>	1 066		1 621		554-	34. 21-
<b>CHARGES FINANCIERES</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL VI</b>						
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	1 066		1 621		554-	34. 21-
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	81 630		48 953		32 677	66. 75
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			608		608-	100. 00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital			505		505-	100. 00-
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 213		18 015		12 802-	71. 06-
<b>TOTAL VII</b>	5 213		19 128		13 915-	72. 75-
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	60				60	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			354		354-	100. 00-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>TOTAL VIII</b>	60		354		294-	83. 05-
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	5 153		18 774		13 621-	72. 55-
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	1 018 910		941 546		77 363	8. 22
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	932 126		873 819		58 307	6. 67
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	86 783		67 727		19 056	28. 14
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	86 783		67 727		19 056	28. 14

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 760 840.85 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 012 630.29 Euros et dégageant un excédent de 86 783.13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

**REGLES ET METHODES COMPTABLES****Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 744		1 200
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 100		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	83 817		5 561
<b>TOTAL</b>	<b>86 917</b>		<b>5 561</b>
Prêts, autres immobilisations financières	1 000		
<b>TOTAL</b>	<b>1 000</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>112 661</b>		<b>6 761</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			25 944	25 944
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 100	3 100
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			89 378	89 378
<b>TOTAL</b>			<b>92 478</b>	<b>92 478</b>
Prêts, autres immobilisations financières		1 000		
<b>TOTAL</b>		<b>1 000</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 000</b>	<b>118 422</b>	<b>118 422</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	19 513	2 981		22 494
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 100			3 100
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	75 262	3 280		78 542
<b>TOTAL</b>	<b>78 362</b>	<b>3 280</b>		<b>81 642</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>97 875</b>	<b>6 261</b>		<b>104 136</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	2 981				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 280				
<b>TOTAL</b>	<b>3 280</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 261</b>				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	36 865		5 213		31 652
<b>TOTAL</b>	<b>36 865</b>		<b>5 213</b>		<b>31 652</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 865</b>		<b>5 213</b>		<b>31 652</b>
Dont dotations et reprises exceptionnelles			5 213		

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	17 675	17 675	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 648	1 648	
Débiteurs divers	71 141	71 141	
Charges constatées d'avance	11 073	11 073	
<b>TOTAL</b>	<b>101 538</b>	<b>101 538</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	43 909	43 909		
Personnel et comptes rattachés	153 164	153 164		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	59 816	59 816		
Autres impôts taxes et assimilés	5 954	5 954		
Produits constatés d'avance	43 196	43 196		
<b>TOTAL</b>	<b>306 039</b>	<b>306 039</b>		

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des amortissements**

Pour les immobilisations non décomposables à l'origine et par mesure de simplification, les amortissements sont calculés suivant les durées d'usage sans rechercher la durée réelle d'utilisation.

Dans le cas d'immobilisations décomposables, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue et compte tenu d'une éventuelle valeur résiduelle. Dans ce cas, un amortissement dérogatoire fiscal pourra être comptabilisé.

Catégorie	Mode	Durée
MATERIEL INFORMATIQUE	LINEAIRE	1 A 15 ANS
MOBILIER	LINEAIRE	10 A 20 ANS
MATERIEL DE BUREAU	LINEAIRE	3 A 10 ANS
MATERIEL TECHNIQUE	LINEAIRE	5 ANS
SITE INTERNET	LINEAIRE	4 ANS

**SEREC**

Société de Commissaire aux Comptes  
3 rue Patrick Depailler  
Parc Technologique de LA PARDIEU  
63000 CLERMONT FERRAND  
N° SIRET : 316 420 322 00026

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	17 675
Autres créances	72 341
Total	90 017

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 909
Dettes fiscales et sociales	176 900
Total	220 809

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		11 073
Total		11 073
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		43 196
Total		43 196